

212C0340

FR0000044679-OP053-AS28-RO04

28 février 2012

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.

THE MARKETINGROUP

(Alternext)

Le 21 février 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société THE MARKETINGROUP, initiée du 3 au 16 février 2012 et libellée au prix de 5,04 € par action, la société Intelcia France¹ détient 2 690 031 actions THE MARKETINGROUP représentant autant de droits de vote, soit 96,93% du capital et 96,54% des droits de vote de cette société² (cf. 212C0303 du 21 février 2012).

Il est précisé que les titulaires de 50 000 actions THE MARKETINGROUP (représentant 1,80% du capital de la société) attribuées gratuitement par la société, acquises et actuellement en période de conservation (jusqu'au 2 avril 2012 pour 10 000 actions et jusqu'au 12 décembre 2012 pour 40 000 actions), ont conclu avec Intelcia France des conventions de liquidité consistant en des promesses croisées d'achat et de vente, aux mêmes conditions financières que l'offre publique, et qu'Intelcia France a confirmé son intention d'acquérir 100% du capital et des droits de vote de la société THE MARKETINGROUP.

Par courrier du 28 février 2012, Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Intelcia France, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision d'Intelcia France de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions THE MARKETINGROUP non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, au prix de 5,04 € par action, sur le fondement des articles L. 433-4 III et V du code monétaire et financier, 235-4 et 237-16 I 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier, 237-14 et 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 12 854 actions THE MARKETINGROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires – déduction faite (i) des 22 394 actions autodétenues par THE MARKETINGROUP et (ii) des 50 000 actions précitées faisant l'objet de conventions de liquidité au profit de l'initiateur assimilables à un engagement ferme d'achat à terme – représentaient, à l'issue de l'offre, 0,46% du capital et 0,86% des droits de vote de la société² ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de l'établissement présentateur et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 212C0161 du 31 janvier 2012) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée précédente, soit 5,04 € par action, étant précisé que les porteurs des actions faisant l'objet du retrait obligatoire bénéficieront, le cas échéant, du complément de prix prévu par l'initiateur aux termes du contrat conclu le 23 décembre 2011³.

¹ Contrôlée par la société de droit marocain Intelcia Group

² Sur la base d'un capital composé de 2 775 279 actions représentant 2 786 481 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Complément de prix correspondant à la trésorerie nette au 31 décembre 2011 de THE MARKETINGROUP et de ses filiales Phone Marketing Méditerranée et de Phone Marketing Rhône-Alpes, ajustée à la hausse ou à la baisse du niveau normatif du besoin en fonds de roulement calculé sur les données comptables mensuelles des douze derniers mois des trois sociétés (cf. § I.1.3 de la note d'information d'Intelcia France, ayant reçu le visa n°12-049 en date du 31 janvier 2012).

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **7 mars 2012** et portera sur 12 854 actions THE MARKETINGROUP, représentant 0,46% du capital et 0,86% des droits de vote de la société, au prix unitaire de 5,04 €.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions THE MARKETINGROUP.
